

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(ANAQ-SUP)



**RAPPORT D'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE
COMPLEMENTAIRE DU CENTRE DES HAUTES ETUDES DE
DEFENSE ET DE SECURITE (CHEDS),
EN VUE DE L'HABILITATION A DELIVRER LE DIPLÔME DE
MASTER « DEFENSE SECURITE ET PAIX »**

L'équipe d'évaluation :

- **M. Courfia DIAWARA**, Professeur titulaire des Universités, Président ;
- **M. Mouhamadou Moustapha AÏDARA**, Professeur titulaire des Universités,
Membre ;
- **Mr. Leroux Dramé**, Administrateur civil, Membre.

Signature :

Pour l'équipe, le Président


Pr. COURFIA DIAWARA
Email: ckdiawara@univ-zig.sn

Mars 2025

Table des matières

Introduction.....	3
1. Présentation de l'établissement	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation :	4
3. Description de la visite de terrain :	4
4. Appréciations du CHEDS au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup	5
5. Points forts du CHEDS :	18
6. Points faibles du CHEDS :	19
7. Appréciation générale du l'établissement :	19
8. Recommandations à l'établissement :	19
9. Recommandation à l'ANAQ-SUP	21
10. Proposition d'avis	21

Introduction

Après avoir obtenu de l’Autorité nationale d’assurance Qualité pour l’Enseignement supérieur et la Recherche (ANAQ-Sup) l’habilitation lui permettant de délivrer le Master en « Sécurité nationale », le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) sollicite à nouveau l’ANAQ-Sup pour une habilitation complémentaire, après l’ouverture de son nouveau programme de Master en « Défense, Sécurité et Paix ».

Une équipe d’experts de trois (3) membres a été ainsi constituée pour mener cette mission afin d’apprécier le chemin parcouru par le CHEDS depuis la première habilitation.

La mission s’est déroulée le vendredi 13 décembre 2024.

1. Présentation de l’établissement

Le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) est un établissement public à caractère administratif dont l’organisation et le fonctionnement sont encadrés par le décret n° 2021 – 316 du 02 mars 2021 qui abroge et remplace le décret n° 2013 – 12 du 02 janvier 2013. Ce changement vise à rendre davantage efficace le CHEDS dans ses missions qui sont de satisfaire aux besoins de l’Etat en expertise sur les questions d’ordre stratégique liées à la sécurité, la politique étrangère, la science, la technologie et les phénomènes économiques et sociaux. Il est sous la tutelle de la Présidence de la République.

Deux diplômes de Master sont proposés aux auditeurs : un Master en « *Sécurité nationale* » et un autre en « *Défense, Paix et Sécurité* ».

Pour renforcer la crédibilité de ses formations, le CHEDS développe des partenariats avec l’Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), l’Université numérique Cheikh Hamidou KANE (UN-CHK) et des institutions internationales intervenant dans son domaine de compétence.

Le volet service à la communauté est également pris en charge par l’Institution par la création de la Commission scientifique du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique et par la sensibilisation sur les questions de défense et de sécurité.

La gestion du Centre est assurée à travers les trois organes suivants :

- un Conseil d’administration ;
- une Direction générale ;

- un Comité scientifique.

Le siège du Centre est à Dakar, Boulevard de la Défense, angle Rue du Port.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation :

Le rapport d'auto-évaluation respecte le canevas défini par le guide d'autoévaluation fourni par l'ANAQ-Sup. C'est un document de 49 pages, sans les annexes. Ce rapport a été élaboré suite à une autoévaluation institutionnelle conduite par un comité de pilotage composé de représentants de toutes les composantes de l'établissement. Tous les standards ont été renseignés.

Les éléments de preuve complémentaires renseignant sur la prise en charge des recommandations émises par les experts lors de la première mission d'évaluation externe ont été produits. Le rapport est informatif.

3. Description de la visite de terrain :

a. Organisation et déroulement de la visite :

La visite a été effectuée le vendredi 13 décembre 2014, conformément à l'agenda fourni par l'ANAQ-Sup. Les échanges avec l'équipe des experts ont démarré à 8H45.

L'agenda de la visite des experts se décline comme suit :

Horaires	Activités des experts
08 h30 – 08h 45	Accueil des experts par le Directeur général accompagné de ses collaborateurs et échanges entre les experts
08h 45 - 10h 00	Présentation et échanges sur le rapport d'auto-évaluation institutionnelle avec les différents responsables du Centre
10h 00 - 13h 00	Entretiens avec le PER, le PATS et les auditeurs
14h 00 - 15h 00	Visite des lieux
15h 00 - 15h 30	Réunion de synthèse des experts
15h 30 - 16h 00	Restitution orale des premiers éléments d'appréciation
16 h 00	Fin de la visite

La liste des personnes rencontrées lors de la mission de terrain est fournie en annexe du rapport. La synthèse des observations, notamment sur les éléments d'amélioration

attendus après la première mission d'habilitation, a été présentée à la Direction de l'établissement à la fin de l'évaluation de terrain.

Quelques recommandations ont été formulées relativement à certains standards jugés comme non atteints par l'équipe d'experts.

b. Appréciation de la visite :

La visite s'est déroulée dans de bonnes conditions selon l'agenda établi et sans difficultés significatives pouvant porter préjudice au bon déroulement des activités. La Direction générale a fait prendre toutes les dispositions pour permettre aux experts de disposer de toutes les informations dont ils ont besoin.

4. Appréciations du CHEDS au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution

Standard 1.01 : *L'institution s'est dotée d'une mission publique et des objectifs en matière d'enseignement et de recherche et a déterminé sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique*

Le décret n°2013-12 du 03 janvier 2013, modifié a été abrogé et remplacé par le décret n° 2021 – 316 du 02 mars 2021 afin de mieux l'adapter au fonctionnement du Centre. Toutefois, les missions qui lui étaient conférées par le texte abrogé, demeurent.

Elles consistent essentiellement à :

- répondre aux attentes des décideurs politiques sur des problématiques d'ordre stratégique qui affecte le développement du pays ;
- participer à la formation de hauts cadres civils et des Forces de Défense et de Sécurité sur les questions liées à la défense, à la sécurité et à la paix ;
- constituer une documentation nécessaire à l'étude et à la familiarisation des aux questions relevant de ses missions ;
- assurer la publication et la diffusion des études et des travaux d'ordre scientifique découlant de ses missions ;
- organiser ou participer à l'organisation de colloques et congrès internationaux ;
- établir des partenariats avec des instituts nationaux et internationaux similaires ;

- susciter et promouvoir des travaux scientifiques se rapportant à ses missions ;
- fédérer la recherche et les études entreprises au sein des universités et centres de recherche sur des questions fondamentales relatives à la défense, à la sécurité, à la politique étrangère, à la technologie, à l'économie et à la culture.

Remarques : dans la dynamique d'une meilleure prise en charge des enjeux sécuritaires modernes et des mutations en cours sur le plan géopolitique, conformément à ses objectifs stratégiques, le CHEDS cherche à développer son offre de formation.

Le CHEDS s'est doté d'un plan stratégique qui couvre la période 2021-2024 dans lequel sont mentionnés sa vision, sa mission, ses valeurs et ses objectifs en matière de formation et de développement institutionnel. Ce document donne une idée sur l'approche prospective de la Direction du Centre.

Recommandation :

Le CHEDS gagnerait néanmoins, dans la perspective d'élaboration de son nouveau plan stratégique de mettre en place un comité chargé d'établir le bilan du plan précédent et de fixer de nouvelles orientations.

Standard : ATTEINT

Standard 1.02 : *Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le Personnel d'Enseignement et de Recherche (PER), le Personnel Administratif Technique et de Service (PATs) et les étudiants sont impliqués dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement, la recherche, l'innovation, le service à la communauté et l'insertion.*

Remarques : les acquis notés lors de la dernière évaluation sont consolidés.

Les procédures demeurent toujours conformes au Manuel de procédures administratives, financières et comptables. L'implication du PER, du personnel administratif et des étudiants constitue également une réalité à travers les séances régulières du Comité scientifique qui est l'instance chargée des questions pédagogiques.

La consultation de procès-verbaux et des notes de service confirment l'implication des différentes composantes dans les processus décisionnels concernant les questions d'ordre pédagogique.

Standard : ATTEINT

Standard 1.03 : *L'établissement dispose des personnels et des structures lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique*

Remarques :

La configuration du personnel du CHEDS, notamment du côté du PER, n'a pas évolué et continue à être majoritairement composé de vacataires d'horizons divers. Le même constat est fait du côté du Personnel administratif, technique et de service (PATS) qui connaît néanmoins une légère évolution en passant de 44 à 46 agents dont la majorité est titulaire d'un diplôme.

Le Centre veille à s'appuyer sur des ressources humaines qui font référence dans leurs domaines respectifs pour davantage asseoir la notoriété du Centre.

Standard : ATTEINT

Standard 1.04 : *Le budget est adéquat aux objectifs de l'établissement. Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'établissement en matière d'enseignement, de recherche, d'innovation, de service à la communauté et d'insertion*

Remarques :

La structuration des sources de financement de CHEDS, qui reposent principalement sur la subvention de l'Etat, n'a pas évolué. Les frais d'écolage issus de la scolarité des auditeurs demeurent assez faibles en termes de ressources additionnelles (moins de 10% du budget annuel global).

Cependant, cette situation ne restreint pas l'indépendance décisionnelle du Centre ; les activités d'enseignement apprentissage se déroulent normalement et les intervenants sont payés à date échue. De même, les activités liées au service à la communauté sont organisées.

Standard : ATTEINT

Standard 1.05 : *L'institution dispose d'un système d'assurance qualité fonctionnel et efficace.*

Remarques :

L'exploitation des éléments de preuve complémentaires indique que le CHEDS a donné suite à une des recommandations issues de la précédente mission d'habilitation consistant à faire figurer à l'organigramme du Centre la Cellule interne d'Assurance Qualité.

Les fiches individuelles d'évaluation mises à la disposition des auditeurs à la fin de chaque cours sont exploitées régulièrement par la Direction des Formations.

Le comité scientifique veille au bon déroulement des cours, leurs contenus et les évaluations ; il exploite également les rapports produits par la Cellule coordonnée par un Officier supérieur de l'Armée.

De même, un rapport de la réunion de ladite Cellule renseignant de la fonctionnalité de cet organe a été produit.

Recommandation :

Le Centre doit veiller à produire le Manuel de procédures qualité.

Standard : ATTEINT

Standard 1.06 : *L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et résoudre les conflits.*

Remarques :

La Direction du CHEDS s'est conformée aux indications formulées par les experts à l'issue de la mission d'habilitation de 2021. En effet, elle a mis en place une Cellule de prévention des risques pour anticiper les crises. Un règlement intérieur a aussi été adopté pour encadrer les relations entre les différentes composantes de l'Institution. Les documents y relatifs nous ont été soumis.

Standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Offre d'études et de formation

Standard 2.01 : *L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure existante dans l'établissement et celle au niveau national ou la complètent de façon judicieuse.*

Remarques :

Le programme de Master en « Défense Sécurité et Paix » a été approuvé par le Conseil d'Administration.

Les documents concernant la gestion dudit diplôme, à savoir la maquette des enseignements, l'attestation, le relevé de notes, le diplôme concerné par l'habilitation, le procès-verbal de délibérations et la liste des étudiants ont été présentés.

Les experts constatent qu'ils sont conformes aux normes du système LMD et à la réglementation nationale en la matière.

Ce diplôme est en cohérence avec les missions et les objectifs que s'est donnée l'institution. Il complète l'éventail de formation en matière de sécurité et de sûreté tant au niveau national que sous régional.

Standard : ATTEINT

Standard 2.02 : *L'établissement participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants*

Remarques :

L'appréciation formulée lors de la première habilitation sur ce standard demeure : l'offre de formation de CHEDS est dotée d'un système de crédits capitalisables et transférables conformément au système LMD. Le Centre accueille des auditeurs étrangers de National Defense University des USA, de IHEDN de Paris et des PER du Bénin, du Togo et de la France. Le réseau de partenariat s'est densifié.

Recommandation :

Le Centre devra veiller à formaliser certains partenariats.

Standard : ATTEINT

Standard 2.03 : *L'établissement a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.*

Remarques :

Les conditions d'obtention des attestations et du diplôme sont clairement définies dans le Règlement Intérieur du Centre et dans le Guide du programme. Elles sont conformes à la réglementation nationale et au système LMD et connues des auditeurs.

Le procès-verbal de délibération des jurys d'examen signés par les enseignants a été mis à la disposition des évaluateurs.

Standard : ATTEINT

Standard 2.04 : *L'établissement organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. Il exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés.*

Remarques :

Les enseignements font l'objet d'une évaluation par les auditeurs. L'insertion des auditeurs ne se pose presque pas puisque 80% des auditeurs sont des salariés. De même, certains auditeurs parviennent à s'insérer dans des structures internationales.

Tenant compte des recommandations de la dernière évaluation, la Direction a mis en place une Amicale des Alumni du CHEDS pour un meilleur suivi de leur carrière et surtout les impliquer dans la promotion de l'Institution.

Standard : ATTEINT

Standard 2.05 : *L'établissement évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).*

Remarques :

Le programme de Master en Défense, Sécurité et Paix a fait l'objet d'une auto-évaluation par la Cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) sur la base du référentiel d'évaluation des programmes de l'ANAQ-Sup-. En vue de renforcer la politique de qualité du Centre. Cette intervention de la CIAQ vient en appoint à celle de la Direction des Formations chargée d'adapter périodiquement les programmes du Centre en tenant compte des défis et enjeux du monde contemporain.

Ceci n'empêche pas le CHEDS de programmer à moyen terme avec des spécialistes externes une révision systématique du contenu et des modalités de dispense des enseignements.

Le programme est également évalué par les auditeurs.

Standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Recherche

Standard 3.01 : *Les activités actuelles de recherche de l'établissement concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux*

Remarques :

L'appréciation faite par les experts lors de la dernière mission d'évaluation demeure. Des notes conceptuelles sont élaborées pour accompagner les projets de recherche pour en préciser l'orientation et la pertinence. De même, un Laboratoire d'études a été mis en place avec un personnel d'enseignement et de recherche qualifié et des docteurs recrutés à temps partiel pour accompagner la politique de recherche du Centre.

Recommandation :

Le Centre gagnerait néanmoins à nouer des partenariats de recherche avec des institutions de la sous-région autour de problématiques d'intérêt commun.

Standard : ATTEINT

Standard 3.02 : *L'établissement garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation*

Remarques :

La nouvelle maquette, confrontée à l'ancienne, permet de constater que le Centre a pris en compte les nouvelles problématiques dans le programme de formation.

La note de service sur l'évaluation du programme et le syllabus présentés aux évaluateurs en constituent des éléments de preuve.

Standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Service à la Communauté (SAC)

Standard 4.01 : *L'établissement s'est doté d'une politique en matière de SAC.*

Remarques :

Le Service à la Communauté (SAC) constitue un aspect important dans la politique du CHEDS. Pour accompagner cette dynamique, la Direction a mis en place une Cellule SAC qui mène plusieurs activités. Toutefois, il n'est pas formellement établi un plan d'action annuel.

Les éléments de preuve ont été présentés et consultés par les évaluateurs.

Standard : ATTEINT

Standard 4.02 : *L'établissement favorise et met en œuvre le SAC.*

Remarques :

Différentes initiatives sont mises en œuvre : les « Matinées des Médias », le « Programme Jeunes, Défense, Sécurité et Paix » et des échanges entre les Forces de Défense et de Sécurité et les populations sont organisés. Un programme « collectivités locales » a également été mis en œuvre.

Les participants à ces séances sont de profils différents (jeunes, femmes, acteurs de la presse, etc.).

Standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Insertion

Standard 5.01 : *L'établissement s'est doté d'une politique d'appui à l'insertion des étudiants*

Remarques :

Aucun dispositif particulier n'est mis en place pour accompagner ses auditeurs au terme de leur formation. Ceci s'explique par le fait que le programme s'adresse à des cibles qui ont majoritairement un emploi et qui cherchent à renforcer leurs compétences.

Standard : NON ATTEINT

Standard 5.02 : *L'établissement favorise et met en œuvre une politique de préparation à l'insertion*

Remarques :

L'objet du programme est de renforcer les capacités des auditeurs qui sont déjà en poste ; le contenu du programme est adapté aux mutations géostratégiques. Aucune disposition particulière n'est prévue pour accompagner l'insertion des auditeurs.

Standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche

Standard 6.01 : *Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques*

Remarques :

Comme relevé lors de la première habilitation, le Centre n'a pas un corps d'enseignants permanents. Le personnel vacataire est choisi parmi les officiers supérieurs de l'Armée, les enseignants des universités publiques et des experts civils qualifiés dans les questions de sécurité. Leur recrutement ne se fait pas par appel à candidatures compte tenu de la sensibilité du secteur.

Sous ce rapport, le CHEDS n'intervient pas dans les procédures de nomination et/ou de promotion du PER.

Recommandation :

L'ANAQ devra adapter certains standards aux spécificités de certains établissements.

Standard : NON ATTEINT

Standard 6.02 : *L'établissement régleme la formation et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel*

Remarques :

Les résultats concernant ce standard n'ont pas évolué depuis la dernière habilitation puisque le Centre n'a pas un corps professoral qui lui est propre.

Néanmoins, les vacataires sont associés à des activités de renforcement de capacités.

Standard : NON ATTEINT

Standard 6.03 : *L'établissement conduit une politique durable de la relève.*

Remarques :

L'appréciation portée sur ce standard par les évaluateurs lors de la précédente habilitation demeure. Dans le but de renforcer sa politique durable de la relève, le Centre a avancé dans son projet de création d'une formation doctorale en relation avec la Faculté des Sciences juridiques et politiques (FSJP) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Les chercheurs en activité au sein du laboratoire du centre assurent l'animation scientifique avec la parution régulière d'une revue.

Standard : ATTEINT

Standard 6.04 : *L'établissement offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière*

Remarques :

L'appréciation n'a pas évolué. Le Centre ne dispose pas d'un personnel qui lui est propre et n'a défini aucun plan de carrière.

Standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 7 : Personnel administratif, technique et de service (PATS)

Standard 7.01 : *Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées*

Remarques :

L'appréciation initiale demeure. Les procédures de recrutement des assistants sont encadrées. Le PATS militaire en détachement avance selon son corps d'origine et cela, quelle que soit sa performance ou contre-performance au sein du CHEDS. Il n'y a pas de commission d'avancement dédiée au PATS civile encore moins d'un plan de carrière.

Standard : NON ATTEINT

Standard 7.02 : *L'établissement garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).*

Remarques :

Le constat fait lors de l'évaluation de 2021 reste le même ; le CHEDS continue d'accompagner les PATS en leur faisant bénéficier de formations spécifiques et des stages à l'étranger.

Standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 8 : étudiants

Standard 8.01 : *Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes de formation de l'établissement sont conformes aux textes et publiées*

Remarques :

Le même procédé demeure.

Standard : ATTEINT

Standard 8.02 : *L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée*

Remarques :

Les critères de sélection ne remettent pas en cause l'égalité des chances entre hommes et femmes. D'ailleurs, le Centre a mis en place un dispositif pour accompagner les

auditrices qui doivent concilier vie de famille, travail et formation par le biais des chargés de programme.

Standard : ATTEINT

Standard 8.03 : *L'établissement observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études*

Remarques :

Le constat fait par les évaluateurs en 2021 demeure. Tenant compte de leurs recommandations, le Centre a mis en place un Bureau de la Scolarité qui assure le suivi des alumni. Le centre a du mal à élaborer avec précision ses taux de réussite par promotion à cause des retards de soutenance de mémoires liées à un défaut de paiement de certains auditeurs ou alors les délais de retour des encadreurs de mémoires ou de rapports de stage.

Standard : ATTEINT

Standard 8.04 : *L'encadrement et le soutien permettent l'atteinte des objectifs de formation de l'établissement et de chacune des unités qui la composent*

Remarques :

Le même dispositif relevé en 2021 est noté.

Recommandation :

Le Centre devra s'évertuer à l'améliorer.

Standard : ATTEINT

Standard 8.05 : *L'établissement veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s.*

Remarques :

Le dispositif du Centre est conforme à ce standard. Le Bureau de la scolarité et le Chargé des programmes fournissent les informations nécessaires aux auditeurs.

Standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 9 : infrastructures et équipements

Standard 9.01 : *L'établissement dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long terme*

Remarques :

Le constat fait en 2021 demeure.

Standard : ATTEINT

Standard 9.02 : *Les ressources documentaires dont dispose l'établissement lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité*

Remarques :

Le constat fait en 2021 demeure. Mieux, le Centre s'est renforcé à travers un abonnement à la bibliothèque numérique CAIRN INFO et l'acquisition d'une plateforme d'apprentissage hébergée par l'Université numérique Cheikh Hamidou KANE.

Standard : ATTEINT

Standard 9.03 : *L'établissement offre un service approprié aux personnes en situation de handicap*

Remarques :

Suite au premier processus d'habilitation, le Centre a mis en place des rampes d'accès pour permettre aux auditeurs ou aux visiteurs à la mobilité réduite d'avoir accès aux infrastructures essentielles. Des toilettes sont aménagées et dédiées à ces personnes.

Standard : ATTEINT

Standard 9.04 : *L'établissement dispose d'un système de prise en charge médicale, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.*

Remarques :

Une évolution est notée depuis l'évaluation de 2021 qui avait considéré ce standard comme non atteint. Des rampes ont été érigées pour faciliter l'accès des locaux aux personnes à mobilité réduite. Concernant la prise en charge médicale, même si une infirmerie n'existe pas encore sur site, le Centre s'est doté d'une trousse médicale pour les premiers soins et collabore avec le Service de santé militaire. L'ensemble des PATS bénéficient d'une visite médicale annuelle gratuite. Des extincteurs et des caméras de

surveillance sont installés. Un document de stratégie de politique sociale est établi par le CHEDS et a été consulté sur place par les experts évaluateurs.

Standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 10 : coopération

Standard 10.01 : *L'établissement noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Il promeut la collaboration avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents*

Remarques :

L'appréciation positive formulée par les évaluateurs en 2021 demeure. Le Centre a d'ailleurs élargi son réseau de partenariat. Toutefois, il doit veiller à inscrire la date de signature de la convention sur la page dédiée à la signature des représentants (convention avec l'UNCHK) et aussi veiller au paraphe de toutes les pages par les parties concernées (convention avec Friederich Ebert).

Standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 11 : information et communication

Standard 11.01 : *L'établissement se fonde sur des informations pertinentes pour prendre des décisions stratégiques*

Remarques :

Le dispositif d'information et de communication du Centre s'est amélioré. Les décisions sont planifiées et tiennent compte des mutations sécuritaires internationales. L'appréciation des alumni est prise en compte dans la formulation des contenus de l'offre de formation. La Cellule de communication est active sur les plateformes digitales.

Standard : ATTEINT

Standard 11.02 : *L'établissement suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente sur les plans interne et externe.*

Remarques :

L'appréciation des évaluateurs de 2021 demeure. Différents supports de communication sont utilisés pour vulgariser les actions du Centre. Un document de la stratégie de communication a été présenté au experts évaluateurs.

Recommandation :

Si le CHEDS dispose d'un système d'information et de gestion numérisé, des efforts doivent être faits pour une prise en compte dans le système de la gestion académique des auditeurs, du personnel et des évaluations des enseignements.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

5. Points forts du CHEDS :

a) Gouvernance :

- Bonne visibilité d'un organigramme conforme aux standards universitaires
- Les résultats d'évaluation des enseignements sont exploités et partagés avec les acteurs concernés
- Les accords de coopération avec les institutions d'enseignement supérieur (UCAD, UN-CHK) sont signés par la plus haute autorité et sont suivis d'avenants pour les démembrements de ces institutions
- Personnel civil et militaire qualifié et fortement impliqué dans les activités pédagogiques
- Environnement sanitaire et sécuritaire bien organisé
- Existence d'une bibliothèque physique doté d'un fonds documentaire adapté aux besoins de la formation spécifique du CHEDS.

b) Offre de formation :

- Positionnement stratégique du master « défense sécurité et paix » et encrage solide du CHEDS dans le paysage de l'enseignement supérieur Sénégalais.

c) Recherche :

- Création d'une formation doctorale affiliée à l'EDJPEG de l'UCAD et d'un laboratoire de recherche équipé et structuré

d) Infrastructures et équipements :

- Infrastructures adaptées et fonctionnelles
- Existence de rampes pour les personnes à mobilité réduite.

6. Points faibles du CHEDS :

Les points faibles suivants ont été relevés au regard de la mission d'évaluation de décembre 2024 :

e) *Gouvernance* :

- Absence d'un personnel d'enseignement permanent.
- Absence de plan de carrière et de commission d'avancement dédiés aux PATS
- Absence d'une politique réelle d'accompagnement à l'insertion et de suivi des diplômés

f) *Infrastructures et équipements* :

- Plateforme de cours en ligne peu fonctionnelle.

7. Appréciation générale de l'établissement :

Le CHEDS dispose de personnels PATS et PER suffisamment qualifiés et d'infrastructures pouvant permettre l'atteinte des objectifs de formation qu'il s'est assigné.

8. Recommandations à l'établissement :

➤ **Suivi des recommandations formulées lors de la précédente évaluation :**

N° d'ordre	Recommandations	Etat de mise en œuvre
01	Etablir des conventions cadres avec les universités publiques sénégalaises et veiller à ce que les partenariats avec les composantes de ces universités ne s'inscrivent que dans le cadre des avenants à ces conventions cadres.	<i>La convention lie désormais le CHEDS au Rectorat de l'UCAD ; initialement le CHEDS avait signé directement avec la FSJP. L'élargissement aux autres IES pas encore effectif.</i>
02	Améliorer la production des données statistiques sur l'efficacité interne (taux d'abandon, taux de promotion etc.).	Fait
03	Se doter d'un dispositif formel de prévention et de gestion des conflits	Les règles de discipline des armées s'appliquent

04	Compléter l'organigramme en y intégrant la CIAQ, le Conseil scientifique et la Commission pédagogique.	Fait
05	Compléter le système intégré de gestion informatisé en y intégrant des modules de gestion académique et de gestion du personnel.	Fait
06	Se doter d'un manuel qualité décrivant les processus qualité mis en œuvre.	Fait
07	Réaliser des aménagements et créer des services destinés aux personnes en situation de handicap moteur.	Fait

➤ **Recommandations nouvelles formulées :**

1. Le CHEDS devrait formaliser la mise en place d'une structure d'accompagnement et d'insertion de ses diplômés dans le cas où il serait amené à recruter plus de 20% d'auditeurs non-salariés.
 2. Le CHEDS pourrait subordonner uniquement la remise d'attestation de réussite au paiement intégral des frais de scolarité et non à l'autorisation de soutenance des auditeurs, ceci permettrait une maîtrise effective des taux de réussite par promotion.
 3. Le CHEDS devrait prévoir périodiquement (entre 3 et 5 ans en moyenne) une révision générale de la maquette et de sa mise en œuvre à travers un séminaire international regroupant des experts internes et externes.
 4. Le CHEDS gagnerait à travailler à la mise en place d'une politique de relève en impliquant son personnel vacataire actuel afin de mieux situer la place du Centre dans la formation dans un contexte très évolutif.
 5. Une flexibilité pourrait être apportée à la programmation de certains enseignements afin d'être déroulés sur une période plus longue.
 6. Une stratégie visant à multiplier et à diversifier davantage la coopération mérite d'être envisagée.
1. Le CHEDS gagnerait à acquérir une plateforme d'enseignement en ligne moderne et mieux adaptée.

9. Recommandation à l'ANAQ-SUP

Revoir le référentiel d'évaluation institutionnelle en vue de prendre en compte le statut particulier de certains établissements, comme le CHEDS, dont la vocation ne permet pas d'atteindre certains standards de la grille d'évaluation.

10. Proposition d'avis

Avis favorable à délivrer le diplôme de master « Défense Sécurité et Paix ».